



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [Twitter](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2022/7

Le 1^{er} mars 2022

Allégations de génocide au titre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie)

Communication urgente adressée à la Fédération de Russie par la présidente en vertu du paragraphe 4 de l'article 74 du Règlement de la Cour

LA HAYE, le 1^{er} mars 2022. La juge Joan E. Donoghue, présidente de la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a adressé ce jour une communication urgente au ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, avec copie au Gouvernement de l'Ukraine, en l'affaire relative à des *Allégations de génocide au titre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie)*.

Le texte de la communication est reproduit ci-après :

«J'ai l'honneur de me référer à la demande en indication de mesures conservatoires déposée dans le cadre de l'instance introduite par l'Ukraine contre la Fédération de Russie le 26 février 2022.

Agissant conformément au paragraphe 4 de l'article 74 du Règlement de la Cour, j'appelle par la présente l'attention de la Fédération de Russie sur la nécessité d'agir de manière que toute ordonnance de la Cour sur la demande en indication de mesures conservatoires puisse avoir les effets voulus.»

Historique de la procédure

L'historique de la procédure figure dans les [communiqués de presse](#) n^{os} 2022/4 et 2022/6, disponibles sur le site Internet de la Cour.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international, par des arrêts qui ont force obligatoire pour les parties concernées et sont sans appel, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)